

CIRCUIT DE VITESSE MOTORISÉ

Règlements **CLASSE VTT**

CLASSE VTT-STOCK :

- Classe pour coureurs de tous les niveaux
- L'accès à cette classe est régi par la réglementation applicable au VTT de la classe stock (voir plus loin la réglementation de la classe VTT-Stock)

CLASSE VTT-INTER :

- Classe pour coureurs ayant moins d'expérience de course que les Experts.
- Le directeur de course pourra surclasser tout participant qui domine de façon franche la classe Inter dans la classe Expert. La moyenne des points de cette dernière lui sera octroyée ce jour.

CLASSE VTT-EXPERT :

- Cette classe est accessible aux coureurs ayant une expérience jugée suffisante (par le directeur de course) ou responsable de la série. Les pilotes officiellement classés dans cette catégorie, ne peuvent participer aux classes inférieures. Cependant, ils peuvent participer à la classe Stock s'ils ont accès à un VTT répondant aux spécifications de la classe VTT-Stock.

****LES RÈGLES SUIVANTES S'APPLIQUENT AUTANT À LA CLASSE VTT-INTER QU'À LA CLASSE VTT-EXPERT****

ÉQUIPEMENT SUR LE VTT :

- Être muni d'un **interrupteur de sécurité (kill switch) fonctionnel** et raccordé en tout temps au coureur lorsque le moteur est en marche (y compris dans les puits). S'il cesse de fonctionner durant la course, une disqualification immédiate sera appliquée
- Être muni d'un **feu arrière** d'un minimum de 2 pouces de hauteur et de 10 pouces carré à haute intensité fonctionnant aussi lorsque le moteur est éteint est **obligatoire** (Disqualification si non fonctionnel avant le départ de la course)
- Être muni de **filets de protection (nerf bars)**
- Avoir des **freins** avant et arrières **fonctionnels**
- **Plaques de numéro (number plate)** : 3 plaques de numéros doivent être apposées sur le VTT, soit une en avant et une en arrière. De plus, une 3^e plaque en position parallèle au VTT être fixée solidement et doit avoir une dimension minimale de 5 x 5 pouces. Les numéros doivent être indiqués sur celle-ci des 2 côtés et bien lisibles. Les plaques et les numéros doivent être de couleur contrastante (ex : fond blanc-numéro noir)
- La **largeur hors tout du VTT**, avec son pilote en position assise, ne doit pas excéder **132 cm (52 pouces)**

MOTEUR :

- Tout moteur avec une transmission à même le bloc-moteur seulement est autorisé
- Aucun moteur fonctionnant avec un embrayage à courroie de style motoneige ou de style Harley Davidson n'est permis
- Porting et modification intérieur et extérieur permis
- Pour la classe Inter, le nombre de cc est limité à 650cc pour les 2 temps et à 800cc monocylindre pour les 4 temps
- Pour la classe Expert, il n'y a aucune limitation au niveau du nombre de cc
- **L'échappement** peut être modifié mais doit être muni d'un silencieux, **SIDE pipe interdit**
- Les systèmes de NOS, de compresseur et de turbo sont **interdits**. À l'exception des turbos en classe Expert.
- La boîte électronique (CDI) **peut être changée**.
- Carburateur ou système d'injection **peut être changé ou remplacé**

CHÂSSIS :

- Présence de cutter pins sur les noyeux de roues et autres écrous critiques si besoin (ex : conduite)
- Châssis after market accepté (ex : Lone Star)

AUTRES SPÉCIFICATIONS :

- **Traction arrière** uniquement
- La suspension, tables, bras oscillants, essieux, pneus, **peuvent être modifiés**
- La **distance entre les roues avant et arrière**, doit être la même des deux côtés du véhicule et les deux pneus doivent être de la même dimension pour l'avant et pour l'arrière
- **La hauteur et le diamètre des vis de traction** incluant l'épaulement ne doivent pas dépasser 11mm
- **Inspection de conformité et de sécurité obligatoire** AVANT la journée de course sous peine de disqualification (responsabilité des pilotes)
- **Inspection mécanique complète** peut être effectuée après la course sur certains véhicules, selon les exigences du technicien et si besoin

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OBLIGATOIRE :

- **Bottes de motocross** conformes et en bon état
- **Jambières de protection** couvrant les tibias et remontant jusqu'aux genoux
- **Casque** en bon état et homologué Snell 2020 ou ECE 22.05 ou plus. Tout casque modulaire est INTERDIT
- **Lunette de protection ou visière** conforme et en bon état
- **Gants de protection** en bon état (suggéré : anti-coupures)
- **Veste fluorescente ou Carré orange fluorescent** dans le dos avec le numéro du pilote de 10 pouces x 10 pouces (25.4cm x 25.4 cm) minimum
- **Collier de protection** (neck brace)
- **Veste de protection** approuvée (suggéré : anti-coupures) ou **plastron** conforme et en bon état
- **Pantalons de protection** approuvés (suggéré : anti-coupures)

INSPECTION TECHNIQUE – CHECK LIST CLASSES VTT :

- Habillement et protection corporelle
- Casque Snell 2020 ou ECE 22.05 ou plus. Casque modulaire INTERDIT
- Lunettes ou visière
- Bottes
- Lumière arrière ALLUMÉE EN TOUT TEMPS
- Cordon interrupteur d'urgence (killswitch) fonctionnel
- Nerf bars
- Cutter pins aux noyeux de roues et autres écrous critiques
- Freins avant et arrière fonctionnels
- Largeur MAXIMALE de 132 cm (52 pouces) avec pilote en position assise
- Pins : 11 mm MAXIMUM
- Numéro de course visible et aux bons endroits
- Numéro de course visible dans le dos du pilote
- Visibilité globale du pilote

****LES RÈGLES SUIVANTES S'APPLIQUENT À LA CLASSE VTT-STOCK**

ÉQUIPEMENT SUR LE VTT :

- Être muni d'un **interrupteur de sécurité (killswitch) fonctionnel** et raccordé en tout temps au coureur lorsque le moteur est en marche (y compris dans les puits). S'il cesse de fonctionner durant la course, une disqualification immédiate sera appliquée
- Être muni d'un **feu arrière** d'un minimum de 2 pouces de hauteur et de 10 pouces carré à haute intensité fonctionnant aussi lorsque le moteur est éteint est **obligatoire**. Le feu arrière original est toléré mais il devra être allumé en tout temps même lorsque le moteur est éteint. (Disqualification si non fonctionnel avant le départ de la course).
- Être muni de **filets de protection (nerf bars)** avec talonnière intégrée ou d'origine
- Avoir des **freins** avants et arrières **fonctionnels**
- **Plaques de numéro (number plate)** : 3 plaques de numéros doivent être apposées sur le VTT, soit une en avant et une en arrière. De plus, une 3^e plaque en position parallèle au VTT être fixée solidement et doit avoir une dimension minimale de 5 x 5 pouces. Les numéros doivent être indiqués sur celle-ci des 2 côtés et bien lisibles. Les plaques et les numéros doivent être de couleur contrastante (ex : fond blanc-numéro noir)
- **Largeur du VTT**
 - o Tables d'origine
 - o Roues en position d'origine
 - o Suspension d'origine fixée au point d'ancrage d'origine (aucune modification des suspensions permise)

MOTEUR :

- Moteur d'origine sans aucune modification (aucun big bore)
- Réalésage maximum pour cylindre en fonte de 0.050"
- Échappement toléré avec silencieux (ex : FMF)
- Admission d'air d'origine avec la boîte complète et contenant un filtre à air de type original
- Système d'admission d'essence **sans aucune modification**
- Système d'allumage **sans aucune modification**
- Le nombre de cc est limité à 350cc pour les 2 temps et à 450cc pour les 4 temps

CHÂSSIS :

- Châssis doit être complètement d'origine sans aucune modification
- Ailes avant coupées tolérées (seulement celles avant)
- Guidon peut être modifié ou changé (type Pro Taper)
- Essieu arrière original ou de largeur équivalent

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OBLIGATOIRE :

- **Bottes de motocross** conformes et en bon état
- **Jambières de protection** couvrant les tibias et remontant jusqu'aux genoux
- **Casque** en bon état et homologué Snell 2020 ou ECE 22.05 ou plus. Tout casque modulaire est **INTERDIT**
- **Lunette de protection ou visière** conforme et en bon état
- **Gants de protection** en bon état (suggéré : anti-coupures)
- **Veste fluorescente ou Carré orange fluorescent** dans le dos avec le numéro du pilote de 10 pouces x 10 pouces (25.4cm x 25.4 cm) minimum
- **Collier de protection** (neck brace)
- **Veste de protection** approuvée (suggéré : anti-coupures) ou **plastron** conforme et en bon état
- **Pantalons de protection** approuvés (suggéré : anti-coupures)

INSPECTION TECHNIQUE – CHECK LIST CLASSES VTT :

- Habillement et protection corporelle
- Casque Snell 2020 ou ECE 22.05 ou plus. Casque modulaire INTERDIT
- Lunettes ou visière
- Bottes
- Lumière arrière ALLUMÉE EN TOUT TEMPS
- Cordon interrupteur d'urgence (killswitch) fonctionnel
- Freins avant et arrière fonctionnels
- Nerf bars
- Cutter pin aux noyeux de roues
- Système de suspension (ORIGINAL)
- Pins : 11 mm MAXIMUM
- Numéro de course visible et aux bons endroits
- Numéro de course visible dans le dos du pilote
- Visibilité globale du pilote

